

**DECISION N° 127-2026**

Portant validation du devis de l'entreprise JCEV pour la fourniture de plaquettes de bois normées pour les aires de jeux.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise JCEV pour la fourniture de plaquettes de bois normées pour les aires de jeux ;

Considérant que l'entreprise JCEV propose l'offre économique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise JCEV, pour la fourniture de plaquette de bois normées pour les aires de jeux pour un montant total de 3 120.00 € HT.

signé électroniquement le 26/06/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

